

Délibération portant approbation du tarif d'inscription pour une formation courte en gouvernance responsable des données

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;

Sur proposition de la directrice de l'Ensib.

Le conseil d'administration réuni le 7 mars 2024 en séance plénière sous la présidence de **Monsieur Marc BERGÈRE**, après en avoir délibéré, **approuve le tarif d'inscription pour une formation courte en gouvernance responsable des données**, annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 28

Quorum de présence : 13

Votes exprimés : 20

Pour : 20

Contre : /

Abstentions : /

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.
Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Villeurbanne, le 7 mars 2024

Le Président du Conseil d'Administration

M. Marc BERGÈRE



La Directrice

Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL



Tarif d'inscription à la formation courte

« Gouvernance responsable des données »

Dans son volet spécifique du contrat 2022-2026, l'Enssib a annoncé sa volonté de développer son offre de formation en lien avec les métiers d'avenir, en particulier dans le domaine de la gouvernance des données.

C'est pourquoi l'Enssib crée en 2024 une formation courte dans le domaine de la gouvernance responsable des données.

Cette formation courte, d'une durée de 25 heures, est organisée en présentiel à l'Enssib et comporte une séance de bilan à distance quatre semaines plus tard.

Elle est ouverte à un public de professionnels issus du secteur privé ou du secteur public, exerçant de fait des fonctions dans le domaine de la gouvernance des données et souhaitant perfectionner leurs connaissances, ou ayant le projet d'évoluer vers ce domaine.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les tarifs d'inscription ci-après pour la formation courte « Gouvernance responsable des données » :

- Stagiaire salarié du secteur public : 1500 €
- Stagiaire salarié du secteur privé : 2500 €

Approuvé par le Conseil d'administration du 7 mars 2024.